

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 02 décembre 2014

DELIBERATION N° 2014/12/207 : OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT RENOUVELLEMENT URBAIN, PROGRAMME D'ACTION TERRITORIAL ET CONTRAT LOCAL D'ENGAGEMENT - ATTRIBUTION DE PRIMES

L'an deux mille quatorze, le mardi 02 décembre à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 26 novembre 2014.

Présents Titulaires : 39

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Danielle AMOUROUX, Marie-Claude BERLY, Pauline BLANC, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Jean-Luc BUDOIA, Aline CASTILLO, Roger CATUSSE, Nadia CHEKLIT, Didier CLAMENS, Jean-Martial DEJEAN, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, Annie GUILLOT, Aline HUARD, Jean-Louis IBRES, Aurore KOTHE, Francis LABRUYERE, Sophie LARAN, Pierre-Antoine LEVI, Christine MOLLIN, Christian MOULIS, Pauline MUGNIER, Paulette MULLER-DUPONT, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Christian PEREZ, Rodolphe PORTOLES, Gérard ROUTIER, Gaël TABARLY, Monique VALAT, Thierry VIALON, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 9

Mesdames, Messieurs, Danielle BEDOS à Michel WEILL, Maxime BERAUDO à Jean-Martial DEJEAN, Alain CRIVELLA à Pierre-Antoine LEVI, Daniel DONADIO à Rodolphe PORTOLES, José GONZALEZ à Gaël TABARLY, Paul GRAND à Paulette MULLER-DUPONT, Véronique MALY à Bernard PAILLARES, Valérie RABAULT à Pauline BLANC, Bernadette SERIEYS à Alain ABADIE.

Absents Excusés : 3

Mesdames, Messieurs, Anne ALASSANE, Thierry DEVILLE, Isabelle SOULAYRES.

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-François GARRIGUES

Monsieur Alain GABACH donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique d'aide à la réhabilitation du parc privé, le Grand Montauban-Communauté d'Agglomération contribue financièrement à divers programmes d'amélioration de l'habitat.

Le « Programme d'Action Territorial » dans lequel la collectivité s'engage à abonder les aides de l'ANAH selon les modalités financières d'intervention jointes en annexe.

Le Contrat Local d'Engagement dans le cadre du programme « Habiter mieux » définissant une contribution spécifique de 500 € pour les propriétaires occupants aux ressources modestes et très modestes réalisant des travaux d'économie d'énergie.

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH RU) "Cœurs de Ville et Villages", pour lequel les aides spécifiques suivantes sont attribuées : abondement des aide de l'ANAH.

Le Grand Montauban Communauté d'Agglomération est saisi de 15 demandes de subventions se répartissant comme suit :

PROPRIÉTAIRE	LIEU DES TRAVAUX TYPE D'OPÉRATION	TYPE DE PRIME COÛT TRAVAUX HT	MONTANT DES PRIMES
SANCHEZ / DAHAN 9 rue Barry Courtaud - 82000 Montauban PO Secteur OPAH-RU	- Montauban - Travaux énergie	Abondement des aides de l'ANAH à hauteur de 5% des travaux Travaux éligibles : 20 000€ Abondement de l'ASE	1000 € 500 €
CENA Angelo 9 rue Henri Tournie – 82000 Montauban PO Secteur diffus	- Montauban - Travaux énergie	Abondement des aides de l'ANAH à hauteur de 5% des travaux Travaux éligibles : 9 050€ Abondement de l'ASE	453 € 500 €
CATALAN Valérie 125 route de la Villedieu - 82290 Albefeuille Lagarde PO Secteur diffus	- Albefeuille-Lagarde - Travaux énergie	Abondement des aides de l'ANAH à hauteur de 5% des travaux Travaux éligibles : 11 226€ Abondement de l'ASE	561 € 500 €
CESCUT-MESCH 4 place Alexandre 1er– 82000 Montauban PO Secteur diffus	- Montauban - Travaux énergie	Abondement des aides de l'ANAH à hauteur de 5% des travaux Travaux éligibles : 13 562€ Abondement de l'ASE	678 € 500 €
TAILLEFER Marie-Thérèse 190 avenue de Falguieres – 82000 Montauban PO Secteur diffus	- Montauban - Travaux énergie	Abondement des aides de l'ANAH à hauteur de 5% des travaux Travaux éligibles : 8 348€ Abondement de l'ASE	417 € 500 €

FALLIERES Eric 865 chemin de l'Estang – 82130 Villemade PO Secteur diffus	- Villemade - Travaux énergie	Abondement des aides de l'ANAH à hauteur de 5% des travaux Travaux éligibles : 20 000€ Abondement de l'ASE	1000 € 500 €
JUAN Claude 460 chemin du Rouch – 82710 Bressols PO Secteur diffus	- Bressols - Travaux énergie	Abondement des aides de l'ANAH à hauteur de 5% des travaux Travaux éligibles : 14 152€ Abondement de l'ASE	708 € 500 €
PERISSE Michel 2 rue Georges Teissier – 82000 Montauban PO Secteur diffus	- Montauban - Travaux énergie	Abondement des aides de l'ANAH à hauteur de 5% des travaux Travaux éligibles : 7 676€ Abondement de l'ASE	384 € 500 €
SCARFOGLIERE Roger 949 Chemin de Bartete – Les Farguettes - 82000 Montauban PO Secteur diffus	- Montauban - Travaux énergie	Abondement des aides de l'ANAH à hauteur de 5% des travaux Travaux éligibles : 13 192€ Abondement de l'ASE	660 € 500 €
NEGRE Jean-Pierre 804 Route de Bordeaux – 82130 Villemade PO Secteur diffus	- Villemade - Travaux énergie	Abondement des aides de l'ANAH à hauteur de 5% des travaux Travaux éligibles : 13 570€ Abondement de l'ASE	679 € 500 €
MARCEL Gabriel 378 rue Edouard Forestié – Apt25 – 82000 Montauban PO Secteur diffus	- Montauban - Travaux autonomie	Abondement des aides de l'ANAH à hauteur de 5% des travaux Travaux éligibles : 4 461€	223 €
LAFITTE Renée 1411 Chemin de St Pierre – Les Allegres – 82000 Montauban PO Secteur diffus	- Montauban - Travaux autonomie	Abondement des aides de l'ANAH à hauteur de 5% des travaux Travaux éligibles : 4 516€	226 €
ZIANI Abder 23 allée des platanes – 82710 Bressols PO Secteur diffus	- Bressols - Travaux autonomie	Abondement des aides de l'ANAH à hauteur de 5% des travaux Travaux éligibles : 6 474€	324 €

LASVENES Jacqueline 51 avenue du 11ème RI – 82000 Montauban PO Secteur diffus	- Montauban - Travaux autonomie	Abondement des aides de l'ANAH à hauteur de 5% des travaux Travaux éligibles : 2 318€	116 €
M. Lecoq Pierre 9* rue de Nantes 31500 TOULOUSE PB Secteur OPAH-RU	- 3 rue Léon de Maleville 82000 Montauban - Travaux lourds - Réhabilitation complète d'une petite maison de ville en plein cœur historique de Montauban 1 logement T2 conventionné loyer social	Abondement des aides de l'ANAH à hauteur de 15% des travaux Travaux éligibles : 44 560 €	6 684€

Subventions totales sollicitées : 19 113 €

Vu l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents du 19 novembre 2014,

Au vu de ces éléments, je vous propose,

- ↳ D'accepter de verser les primes accordées dans le cadre l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH RU) "Cœurs de Ville et Villages", du Programme d'Action Territorial et du Contrat Local d'Engagement,
- ↳ De dire que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2014.

Entendu le présent exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- ↳ D'accepter de verser les primes accordées dans le cadre l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH RU) "Cœurs de Ville et Villages", du Programme d'Action Territorial et du Contrat Local d'Engagement, telles que décrites ci-dessus,
- ↳ De dire que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2014.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :
09 DEC. 2014

De sa publication le :
09 DEC. 2014

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,
 Montauban, le 03 décembre 2014

La Présidente,
 Brigitte BAREGES

Aides financières de l'OPAH RU Grand Montauban cœurs de ville et villages »

Pour les Propriétaires Bailleurs :

LHI LTD	ID \geq 0,55 Ou coef insalubrité \geq 0,4	Taux ANAH	GMCA	total
		35% <i>plafond 1000€/m² (dans limite 80 m²/logt)</i>	15%	50%
Petite LHI Sécurité et Salubrité autonomie	Insalubrité ou péril ponctuel ou coef insalubrité \geq 0,3 et < 0,4	35% <i>plafond 750€/m² (dans limite 80 m²/logt)</i>	15%	50%
LD ou changt usage ou manquement au RSD / décence	0,35 \leq ID < 0,55 grille RSD (3 manquements)	25% <i>plafond 750€/m² (dans limite 80m²/logt)</i>	10%	35%
Tvx d'amélioration des performances énergétiques	Gain \geq à 35 % et ID < à 0,35	25% <i>plafond 750€/m² (dans limite 80m²/logt)</i>	5%	30%
Prime ASE lors de travaux améliorant la performance énergétique (exclus transformation d'usage)	Gain \geq à 35 %	2 000 € par logement		2000€

Pour les Propriétaires Occupants :

	Ménages éligibles	Taux ANAH	GMCA	total	Plafonds de travaux subventionnables Montant HT
LHI et LTD ID \geq 0,55 Ou coef insalubrité \geq 0,4	Très modestes	50%	20%	70%	50 000 €
	Modestes				
Petite LHI Insalubrité ou péril ponctuel ou coef insalubrité \geq 0,3 et < 0,4	Très modestes	50%	10%	60%	20 000 €
	Modestes				
Travaux pour l'autonomie de la personne	Très modestes	50%	15%	65%	20 000 €
	Modestes	35%		50%	
Tvx de lutte contre la précarité électrique éligibles à l'octroi de l'ASE (gain de performance énergétique + à 25 %)	Très modestes	50%	5%	55%	20 000 €
	Modestes	35%		40%	
Autres situations / travaux éligibles	Très modestes	35%	5%	40%	20 000 €
	Modestes	20%		25%	
Prime ASE lors de travaux améliorant la performance énergétique de +25%	Très modestes	Forfait 3 500€	Forfait 500 €	4 000 €	
	Modestes				

TRANSMIS EN PREFECTURE LE

09 DEC. 2014

PRIMES SPECIFIQUES DU GRAND MONTAUBAN

Campagne de ravalement de façades obligatoire:

Prime de 40% des travaux Hors taxe plafonnée à 6 000 €

Primes façade hors linéaire de campagne de ravalement de façade obligatoire

Prime de 2000 € par façade dès que les travaux sont accompagnés d'une opératio de réhabilitation subventionnée par l'Anah

Primes façades de garages/ateliers

Prime de 1 500 € en contrepartie d'un engagement à utilisation effective du local pour le stationnement d'un ou plusieurs véhicules

Primes accession à la propriété

Prime de 3 000 € sans condition de ressource pour ménages accédant à la propriété dans un logement vacant depuis plus de 1 an.

09 DEC. 2014

Aides financières en secteur diffus

Pour les Propriétaires Bailleurs :

		Taux ANAH	GMCA	total
LHI LTD	ID \geq 0,55 Ou coef insalubrité \geq 0,4	35% <i>plafond 1000€/m² (dans limite 80 m²/logt)</i>	10%	45%
Petite LHI Sécurité et Salubrité autonomie	Insalubrité ou péril ponctuel ou coef insalubrité \geq 0,3 et < 0,4	35% <i>plafond 750€/m² (dans limite 80 m²/logt)</i>	5%	40%
LD ou changt usage ou manquement au RSD / décence	0,35 \leq ID < 0,55 grille RSD (3 manquements)	25% <i>plafond 750€/m² (dans limite 80m²/logt)</i>	0%	25%
Tvx d'amélioration des performances énergétiques	Gain > à 35 % et ID < à 0,35	25% <i>plafond 750€/m² (dans limite 80m²/logt)</i>	0%	25%
Prime ASE lors de travaux améliorant la performance énergétique (exclus transformation d'usage)	Gain > ou = à 35 %	2 000 € par logement		2 000 €

Pour les Propriétaires Occupants :

	Ménages éligibles	Taux ANAH	GMCA	total	Plafonds de travaux subventionnables Montant HT
LHI et LTD ID \geq 0,55 Ou coef insalubrité \geq 0,4	Très modestes	50%	5%	55%	50 000 €
	Modestes				
Petite LHI Insalubrité ou péril ponctuel ou coef insalubrité \geq 0,3 et < 0,4	Très modestes	50%	5%	55%	20 000 €
	Modestes				
Travaux pour l'autonomie de la personne	Très modestes	50%	5%	55%	20 000 €
	Modestes	35%		40%	
Tvx de lutte contre la précarité électrique éligibles à l'octroi de l'ASE (gain de performance énergétique > à 25 %)	Très modestes	50%	5%	55%	20 000 €
	Modestes	35%		40%	
Autres situations / travaux éligibles	Très modestes	35%	0%	35%	20 000 €
	Modestes	20%		20%	
Prime ASE lors de travaux améliorant la performance énergétique de +25%	Très modestes	Forfait 3 500€	Forfait 500 €	Forfait 4 000€	
	Modestes				